



Excellente performance de l'offre assurance vie de Boursorama en 2015

**Rendement du fonds Euro Exclusif en 2015 : 3,15%¹ nets de frais de gestion hors prélèvements sociaux et fiscaux,
Fonds accessible sans condition d'investissement sur des supports en unités de compte**

Boulogne-Billancourt, le 25 janvier 2016 – Accessible sans frais d'entrée, le contrat d'assurance vie Boursorama Vie remporte auprès de ses clients un succès croissant, d'année en année, grâce aux performances de ses deux fonds Euros : Euro Exclusif et Eurossima. En un an, le nombre d'adhésions a augmenté de près de 50%, le montant collecté a augmenté de 19%, et la part investie en unités de compte (UC) a progressé de 34%. Boursorama Banque met à la disposition de ses clients un contrat d'assurance vie simple, accessible 100% en ligne², sans frais d'entrée³ et permettant d'accéder à deux fonds en euros ayant servi des rendements parmi les meilleurs du marché ces dernières années.

Depuis sa création, le fonds en euros Euro Exclusif du contrat Boursorama Vie⁴ offre l'un des rendements les plus intéressants du marché

Pour la quatrième année consécutive, le fonds **Euro Exclusif** s'impose comme l'un des meilleurs de sa catégorie avec un rendement net de **3,15%** en **2015**. Les clients ayant adhéré à un contrat Boursorama Vie et ayant investi sur le fonds Euro Exclusif ont bénéficié d'un rendement cumulé sur trois ans de 10,46% nets de frais de gestion¹. C'est l'une des meilleures performances du marché en assurance vie, ces dernières années.

Le fonds en euros, Euro Exclusif, est un fonds diversifié à capital garanti géré par Generali Vie. Il faut noter qu'aucune condition d'investissement sur des supports en unités de compte n'est requise au moment de l'adhésion. Les clients ayant investi sur le fonds en euros ont, depuis toujours, la possibilité d'investir intégralement leurs versements sur le fonds Euro Exclusif, dès 150 € de versement initial (en gestion libre) et ce, 100% en ligne².

Le contrat Boursorama Vie propose un deuxième fonds Euro à ses clients : **Eurossima**. Depuis sa création en 2007, son rendement s'est toujours positionné au-dessus de la moyenne du marché. Sa performance cumulée sur 5 ans atteint **17,29%**⁵ nets.

¹ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. C'est le taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, attribués par l'assureur sur le fonds en euros Euro Exclusif, de 3,65% au titre de l'année 2013, 3,32% en 2014 et 3,15% en 2015, soit une performance cumulée de 10,46% nets sur les années 2013, 2014 et 2015. Les modalités de calcul et d'attribution du taux de participation aux bénéfices sont indiquées dans la Notice d'information valant Conditions générales du contrat Boursorama Vie.

² Selon les modalités précisées dans la notice d'information valant conditions générales.

³ Le contrat Boursorama Vie comporte des frais de gestion annuels.

⁴ Boursorama Vie est un contrat groupe d'assurance vie à adhésion individuelle libellé en euros et/ou en unités de compte. L'assureur est Generali Vie.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

C'est le taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, attribués par l'assureur sur le fonds en euros Eurossima, de 3,72% au titre de l'année 2011, de 3,42% en 2012, de 3,35% en 2013, 2,97% en 2014 et 2,75% en 2015, soit une performance cumulée de 17,29% nets sur les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. Les modalités de calcul et d'attribution du taux de participation aux bénéfices sont indiquées dans la Notice d'information valant Conditions générales du contrat Boursorama Vie

COMMUNIQUE DE PRESSE

	2013	2014	2015	Cumulé	
				3 ans	5 ans
Fonds Euro Exclusif ¹	3,65%	3,32%	3,15%	10,46%	/
Fonds Eurossima ⁵	3,35%	2,97%	2,75%	9,35%	17,29%

Source : Boursorama

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

L'Assurance Vie chez Boursorama Banque, c'est une solution d'épargne performante et accessible à tous : adhésion rapide, 100 % en ligne², une gestion simple et sans frais d'entrée³

- Comme pour l'ensemble des services Boursorama Banque, les clients ont la possibilité d'adhérer à un contrat d'assurance vie gratuitement et intégralement en ligne grâce à la signature électronique
- La consultation des contrats et l'ensemble des actes de gestion courants sont également accessibles en ligne
- Il n'y a pas de frais d'entrée sur le versement initial ni sur les versements libres futurs et les arbitrages sont gratuits (sauf dans le cadre des options de gestion)
- Les performances figurent parmi les meilleures du marché ces dernières années qu'il s'agisse des fonds en euros Euro exclusif et Eurossima ou des mandats de gestion pilotée gérés par Generali Vie sur les conseils d'Edmond de Rothschild Asset Management
- L'offre est accessible à tous : en gestion libre, les clients peuvent réaliser un versement initial à partir de 150 € puis des versements libres programmés à partir de 50 € par mois. Ils peuvent aussi faire un versement initial de 300 € sans versements libres programmés
- Les rachats partiels peuvent être réalisés sous 72 heures⁶
- Les clients ont la possibilité d'accéder, en sus des deux fonds euros, à des supports très variés : 77 sociétés de gestion et plus de 250 supports en unités de compte⁷.

Et jusqu'au 30 mars 2016, 100 € offerts pour toute première adhésion à un contrat Boursorama Vie !
(Offre soumise à conditions, voir l'annexe 1 de ce communiqué de presse).

« Notre objectif chez Boursorama Banque est d'offrir à nos clients des solutions d'épargne performantes, simples et sans contrainte. Dans un contexte marqué par des taux d'intérêt bas, notre fonds en euros Euro Exclusif se positionne une nouvelle fois parmi les meilleurs du marché en assurance vie avec un taux de participation aux bénéfices de 3,15 % nets en 2015. », a commenté Marie Cheval, Directrice Générale de Boursorama.

⁶ L'envoi des fonds est traité par l'assureur Generali dans un délai de 72 h maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires de l'adhérent aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France. La date de crédit sur le compte bancaire de l'adhérent au contrat Boursorama Vie peut être impactée par les délais interbancaires indépendants de la volonté de l'assureur.

⁷ L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour plus d'informations : <http://www.boursorama.com/banque-en-ligne/assurance-vie/>. Boursorama est immatriculé auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 916 en tant que courtier en assurances. www.orias.fr.

A propos de Boursorama

Boursorama, filiale du groupe Société Générale, est un acteur majeur de la banque en ligne en Europe avec plus de 845 000 clients et près de 16 milliards d'euros d'actifs administrés à fin septembre 2015.

En France, Boursorama est la banque en ligne de référence : plus de 750 000 clients font confiance à son offre bancaire innovante, simple, pas chère et sûre. Son portail, www.boursorama.com, est classé n°1 des sites nationaux d'information financière et économique en ligne. En Espagne, le groupe Boursorama est présent sous la marque SelfBank et est, en Allemagne, un acteur majeur dans l'activité de courtage et de la diffusion d'informations économiques et financières au travers de sa marque OnVista. Retrouvez l'ensemble de l'actualité de Boursorama sur le site Internet : <http://groupe.boursorama.fr>

Contacts presse :

Boursorama

Service presse

Tél. : 01 46 09 53 21

service.presse@boursorama.fr

Publicis Consultants

Stéphanie Tabouis

Tél : 06 03 84 05 03

stephanie.tabouis@consultants.publicis.fr

Annexe 1 : 100 € offerts pour toute première adhésion à un contrat Boursorama Vie

Offre réservée aux personnes n'ayant jamais été clientes Boursorama Banque, effectuant une première demande d'adhésion à un Contrat Boursorama Vie, en adhésion individuelle ou en co-adhésion, effectuée entre le 22/01/16 au 30/03/16 inclus et réservée à tout bénéficiaire du code offre Commercial "AVIE100".

L'adhésion effective au contrat Boursorama Vie devra avoir été finalisée entre le 22/01/2016 et 30/03/2016 inclus (date de réception du contrat chez Boursorama Banque).

La prime de 100€ sera versée sur le compte bancaire Boursorama du client dans le mois suivant La date d'effet du contrat Boursorama Vie et au plus tard le 30/04/2016, sous réserve que le contrat soit toujours en cours à cette date Afin de gérer votre contrat Boursorama Vie, l'adhésion au contrat Boursorama Vie en ligne s'accompagne de l'ouverture gratuite d'un compte bancaire Boursorama Banque.

Offre limitée aux dossiers d'adhésion complets dès le 1er envoi (l'ensemble des pièces justificatives demandées sur le dossier doivent être jointes), le premier versement de 300 euros en gestion libre, ou de 1000 euros en gestion pilotée, faisant partie des pièces justificatives obligatoires pour l'adhésion à un Contrat Boursorama Vie.

Offre valable sous réserve d'acceptation du dossier d'adhésion par Boursorama et Generali-vie.

En cas de réception d'un dossier incomplet, Boursorama ne procédera pas au versement de la prime. Offre limitée à une seule offre par personne ou par foyer fiscal dans le cas d'une co-adhésion et non cumulable avec toute autre offre Boursorama Banque.

Boursorama se réserve la possibilité à tout moment de modifier, suspendre ou mettre fin à cette offre sous réserve de la diffusion d'une information sur le site www.boursorama-banque.com.

Si le client rachète totalement ou renonce à son Contrat d'Assurance Vie au cours des 12 mois suivant son adhésion effective, Boursorama se réserve le droit de prélever sur le compte bancaire associé le montant correspondant à la prime de bienvenue dont il a bénéficié dans le cadre de l'offre commerciale.